

Projet de mise en place de l'objectif collectif 2026

Structure : Syndicat Mixte Nord Pas-de-Calais Numérique

Instance de Présentation : CST Centre de Gestion du Nord-Commission 18 mai 2026

Objet de la saisine :

Saisine du Comité Social Territorial dans le cadre de la mise en place de l'objectif collectif 2026, du projet de mise en place d'un plan de formation interne structuré reposant sur des formateurs internes.

Contexte de la structure :

Dans une démarche de développement des compétences, d'optimisation des ressources internes et de renforcement de la cohésion collective, la collectivité souhaite engager la mise en place d'un plan de formation interne structuré à compter de l'année 2026 qui pourrait s'étendre sur l'année 2027.

Ce dispositif vise à valoriser les savoir-faire existants au sein de la collectivité, à favoriser la transmission des compétences entre agents et à renforcer l'autonomie professionnelle, tout en s'inscrivant en cohérence avec les formations externes proposées notamment par le CNFPT.

Compte tenu de ses impacts en matière d'organisation du travail, de conditions de travail et de gestion des compétences, ce projet est soumis pour avis au Comité Social Territorial.

Objectifs du projet :

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- Structurer une offre de formations internes animées par des agents de la collectivité ;
- Développer les compétences professionnelles individuelles et collectives ;
- Créer un outil individuel de suivi des compétences, sous la forme d'un « carnet de progression », permettant de :
 - Recenser les formations suivies (internes et externes) ;
 - Suivre l'évolution des compétences ;
 - Définir des objectifs professionnels annuels ;
- Évaluer l'impact des formations internes sur les pratiques professionnelles ;
- Valoriser l'engagement des agents investis dans des missions de formateur interne.

Présentation du dispositif :

A. Phase de construction : 1^{er} semestre 2026 :

1. Identification des besoins et des thématiques de formation :

- Organisation d'une à deux réunions collectives ;
- Analyse des besoins en compétences en lien avec les projets portés par la collectivité ;
- Cartographie des savoir-faire internes ;
- Articulation avec les formations CNFPT déjà programmées ;
- Définition des thématiques prioritaires par profil d'agent.

2. Création d'un « carnet de progression » individuel (format numérique ou papier)

3. Formation des futurs formateurs internes :

- Formation de base à la pédagogie (1 à 2 jours) ;
- Axes abordés : transmission des savoirs, techniques d'animation, construction de supports pédagogiques, évaluation des acquis ;
- Recours envisagé à des formations CNFPT dédiées à la posture et aux fondamentaux du formateur occasionnel.

B. Phase de déploiement : 2^e semestre 2026 :

1. Organisation de sessions de formations internes :

- Sessions courtes intégrées au temps de travail ;
- Planification par thématique ;
- Élaboration de supports pédagogiques et d'outils d'évaluation ;
- Alternance d'apports théoriques, d'études de cas et d'ateliers pratiques.

C. Phase d'évaluation : 2^e semestre 2026 :

1. Évaluation du dispositif :

- Mesure de la satisfaction des agents ;
 - Analyse de l'acquisition des compétences (questionnaires, quiz, entretiens individuels) ;
 - Ajustement des contenus de formation si nécessaire
2. Elaboration d'un bilan annuel du plan de formation interne ;
 3. Réflexion sur la formalisation du rôle de formateur (charte éventuelle) ;
 4. Valorisation de l'engagement des formateurs (attestation, mention dans l'entretien professionnel)

Publics concernés et thématiques abordées :

Le dispositif concernera l'ensemble des agents de la collectivité, avec des formations adaptées aux profils et fonctions exercées (chefs de projet, agents techniques et administratifs, responsables financiers, RH, direction générale, etc.).

Les thématiques pourront éventuellement portées sur les sujets suivants :

- Les compétences techniques métiers ;
- La gestion de projet et les outils collaboratifs ;
- La communication et la relation avec les usagers et les territoires ;
- Les fondamentaux de la gestion financière et de la comptabilité publique ;
- La prévention des risques psychosociaux et l'organisation du travail ;
- Le pilotage stratégique et la conduite de politiques publiques.

Impacts en matière d'organisation et de conditions de travail :

Des points de vigilance particuliers sont intégrés au projet :

- Veiller à ce que la mission de formateur interne reste compatible avec les fonctions principales des agents ;
- Adapter le niveau de technicité des formations à l'ensemble des publics concernés ;
- Proposer un accompagnement spécifique aux agents rencontrant des difficultés ;
- Intégrer les actions de formation dans une planification équilibrée du temps de travail.

Modalités pratiques :

Les modalités précises (budget prévisionnel, planning détaillé, supports pédagogiques) seront définies lors de la phase de construction.

Au regard des éléments exposés, le Syndicat Mixte sollicite l'avis du Comité Social Territorial sur ce dossier.

Fait à Lille, le 15 avril 2026

Pour le Syndicat Mixte,

Le Président,

Signé électroniquement par : Christophe COULON
Date de signature : 14/04/2026
Qualité : Président



Christophe COULON